

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES BARONNIES EN DROME PROVENÇALE**

**REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 6 avril 2023 à 18h00 à Nyons**

Le Conseil communautaire, convoqué le 31 mars 2023 par le Président, M. Thierry DAYRE, s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de communes à Nyons

Secrétaire de séance : Monsieur Pierre COMBES

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 97

Nombre de voix délibératives : 82

Etaient présents : 61 (dont 5 suppléants)

Éric RICHARD - Annie FEUILLAS - Lionel FOUGERAS - Christian THIRIOT - François GROSS - Daniel CHARRASSE - José FERNANDES - Sébastien BERNARD - Rémy CLEMENT - André DONZE - Pascale ROCHAS - Alain PEYROTTE (suppléant) - Cyrille AUMAGE (suppléant) - Denis CONIL - Patrick LEDOUX - Anne PASCAL (suppléante) - Michel VINCENT (suppléant) - Pascal CIRER-METHEL - Jérôme BOMPARD - Michel GREGOIRE - Monique BALDUCHI - Augustin CLEMENT - Christian CORNILLAC - Stéphane DECONINCK - Gérard CHAPPON (suppléant) - Sylvie GARNERO - Aurore AMOURDEDIEU - Florence BOUNIN - Christian CARRERE - Pierre COMBES - Thierry DAYRE - Jean-Luc GREGOIRE - Pascal LANTHEAUME - Marie-Christine LAURENT - Aurélie LOUPIAS - Nadia MACIPE - Jean-Jacques MONPEYSSEN - Didier ROUSSELLE - Thierry TATONI - Isabelle TEISSEYRE - Christian TEULADE - Roger VIARSAC - Mireille QUARLIN - Alain MONGE - Alan PUSTOCH - Olivier SALIN - Jean-Louis NICOLAS - Marc BOMPARD - Fabienne BARBANSON - Claude CHAMBON - Jean GARCIA - Christelle RUYSSCHAERT - Alain FRACHINOUS - Alexandre PENIGAUT - Patrick TITZ - Claude BAS - Gérard PEZ - Alain NICOLAS - Jacques NIVON - Marie-Pierre MONIER - Claude SOMAGLINO

Etaient absents ou excusés : 20

Marc HAMARD - Gines ACHAT - Jean-Michel LAGET - Laurence CHAUDET - Eric LYOBARD - Mathieu ANDRE - Jean-Marc PELACUER - Lionel ESTEVE - Brigitte DUC - François GIRAUD - Stéphanie POUYET - Didier GILLET - Géraud BONTOUX - Serge ROUX - Gilles RAVOUX - Gilbert MORIN - Annelise FAREL - Didier GIREN - Véronique CHAUVET - Christine ROUSSIN

Excusés ayant donné pouvoir : 21

Juliette HAÏM a donné pouvoir à Alexandre PENIGAUT - Michel TREMORI a donné pouvoir à André DONZE - Philippe CAHN a donné pouvoir à Stéphane DECONINCK - Sébastien ROUSTAN a donné pouvoir à Sylvie GARNERO - Yoann GRONCHI a donné pouvoir à Pascal CIRER-METHEL - Gérard TRUPHEMUS a donné pouvoir à Alain MONGE - Sébastien DUPOUX a donné pouvoir à Fabienne BARBANSON - Philippe LEDESERT a donné pouvoir à Eric RICHARD - Odile TACUSSEL a donné pouvoir à Alain NICOLAS - Laurent CHAREYRE a donné pouvoir à Christian CORNILLAC - Roland PEYRON a donné pouvoir à Sébastien BERNARD - Didier LAFFITTE a donné pouvoir à Marc BOMPARD - Martine BERGER-SABATIER a donné pouvoir à Didier ROUSSELLE - Monique BOTTINI a donné pouvoir à Roger VIARSAC - Odile PILOZ a donné pouvoir à Pascal LANTHEAUME - Alain LABROT a donné pouvoir à Denis CONIL - Muriel BREDY a donné pouvoir à Pascale ROCHAS - Nadège RANCON a donné pouvoir à Jean-Louis NICOLAS - Eliane GAUTHIER a donné pouvoir à Alain FRACHINOUS - Sylvie BOREL a donné pouvoir à Olivier SALIN - Martial BONNEFOY a donné pouvoir à Gérard CHAPPON

Adm. Générale - Finances & Marché Publics - Ressources Humaines - Communication - Mutualisation

Rapporteur : Thierry DAYRE

Finances

069-2023 Adoption du Budget Primitif 2023 du Budget annexe GEMAPI

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2311-1 et suivants ;

Vu l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu la délibération n°030-2023 actant la tenue du débat d'orientations budgétaires de la Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale ;

Considérant l'adoption, au cours de la présente séance, du Compte administratif 2022 afférent ;

Considérant la présentation faite par M. Thierry DAYRE, Président, synthétisée par chapitre conformément aux tableaux ci-dessous :

Section de fonctionnement

DEPENSES		RECETTES	
Chapitre	Total budgété	Chapitre	Total budgété
011	69 621,00 €	013	0,00 €
012	30 000,00 €	70	0,00 €
014	4 500,00 €	73	270 000,00€
65	390 500,00 €	74	
66	0,00 €	75	0,00 €
67	0,00 €	77	0,00 €
023	0,00 €	042	0,00 €
042		043	0,00 €
D002		R002	224 621,00 €
TOTAL	494 621,00 €	TOTAL	494 621,00 €

Section d'investissement

DEPENSES		RECETTES	
Chapitre	Total budgété	Chapitre	Total budgété
20	0,00 €	13	0,00 €
204	0,00 €	16	0,00 €
21		10	0,00 €
23		138	0,00 €
Opérations	0,00 €	1068	0,00 €
16	0,00 €	458240	0,00 €
458140	0,00 €	021	0,00 €
040		040	
D002	0,00 €	R001	
TOTAL	0,00 €	TOTAL	0,00 €

Il est précisé que le budget est voté au chapitre et que la présentation du budget est accompagnée d'une note de présentation, d'un document budgétaire commenté support de présentation, ainsi que du budget primitif 2023 intégral (M 14).

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et procédé au vote, décide

POUR : 78

CONTRE : 3

ABSTENTION : 1

D'APPROUVER le Budget Primitif 2023 du Budget annexe GEMAPI de la Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale.

Transmission en préfecture le : 12/04/2023

Mise en ligne le : 13/04/2023

Le Président

Thierry DAYRE

